

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 1^{er} juin 2015

Séance régulière du Conseil tenue le 1^{er} juin 2015 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2015-116

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2015 – POUR ADOPTION

Rés. 2015-117

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de mai 2015 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 2015-118

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 2015-119

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 157,538.88\$ (Chèques fournisseurs 19083 à 19148).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Résolution d'appui – Implantation de voies réservées sur l'Autoroute 15 de la Ville de Saint-Jérôme jusqu'au métro Montmorency à Laval

Rés. 2015-120

RÉSOLUTION D'APPUI – IMPLANTATION DE VOIES RÉSERVÉES SUR L'AUTOROUTE 15 DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME JUSQU'AU MÉTRO MONTMORENCY À LAVAL

CONSIDÉRANT les demandes répétées du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) pour améliorer la fluidité du transport en commun sur les axes autoroutiers desservant son territoire;
CONSIDÉRANT l'inscription d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 15 à tous les programmes triennaux d'immobilisations depuis 2005;
CONSIDÉRANT l'inscription par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 13 dans son programme triennal d'imposition en 2006;
CONSIDÉRANT l'instauration par l'AMT en 2009 d'un comité sur les mesures préférentielles pour le transport en commun dans le corridor de l'autoroute 15;
CONSIDÉRANT la création d'un comité d'axe A-15 par l'AMT en 2012; CONSIDÉRANT le rapport de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville portant sur le déséquilibre des investissements gouvernementaux dans la région en matière de transport;
CONSIDÉRANT la poursuite d'une croissance démographique de la région des Laurentides qui, selon l'institut de la statistique du Québec, verra sa population augmenter de 34 % entre 2006 et 2031;
CONSIDÉRANT l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire qui ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;
CONSIDÉRANT QUE cette congestion ralentit substantiellement les opérations du CITL et cause des frais de transport supplémentaires à la charge des municipalités de son territoire;
CONSIDÉRANT les besoins de la population pour améliorer leur temps de parcours et leur qualité de vie;
CONSIDÉRANT les multiples appuis reçus des organismes de la région;
CONSIDÉRANT la résolution 2013-08-2501 identifiant la voie réservée sur l'autoroute 15 comme la principale priorité du CITL;
CONSIDÉRANT la volonté unanime clairement exprimée par les élus du Comité directeur du Comité d'axe A-15 en avril 2013;
CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur la politique québécoise de mobilité durable, la Communauté métropolitaine de Montréal recommandait six projets de développement à court terme (Horizon de cinq ans) dont la voie réservée sur l'autoroute 15;
CONSIDÉRANT l'urgence d'agir considérant les travaux à venir au pont Gédéon Ouimet;
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
De solliciter expressément l'intervention du ministre des Transports, Robert Poëti, afin que les mesures nécessaires soient prises pour accélérer l'implantation de voies réservées sur l'autoroute 15 à partir de la Ville de Saint-Jérôme jusqu'au métro Montmorency à Laval.
De demander au ministre des Transports d'en préciser l'échéancier et d'en revendiquer la priorité.

2o Avis de motion et dispenses de lecture en regard du Règlement numéro 313 – Règlement autorisant l'aménagement des terrains sportifs et récréatifs au Centre Communautaire Léo Chaussé et décrétant un emprunt de 601,098.\$ pour en acquitter les coûts

Monsieur Steve Mador donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un Règlement autorisant l'aménagement des terrains sportifs au Centre Communautaire Léo Chaussé et décrétant un emprunt de 601,098.\$ pour en acquitter les coûts.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet a été remis à tous les membres du Conseil le 25 mai 2015.
(Règlement no 313)

2o Avis de motion et dispenses de lecture en regard du Règlement numéro 292-3 – Règlement amendant le Règlement numéro 292 afin d'apporter des modifications aux annexes D et G

Monsieur Pierre Imbault donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un Règlement amendant le Règlement numéro 292 afin d'apporter des modifications aux annexes D et G.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet a été remis à tous les membres du Conseil le 27 mai 2015.
(Règlement no 292-3)

Rés. 2015-121

FABRIQUE DE SAINT-SULPICE – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le prêt d'un chapiteau à la Fabrique de Saint-Sulpice pour leur activité samedi le 20 juin 2015. Que ledit chapiteau sera livré au plus tard vendredi le 19 juin 2015 au bureau de la Fabrique.

Que les personnes en charge de l'évènement sont responsables de tout bris ou perte concernant l'équipement et que les frais encourus seront à leurs charges.

4o Ordinateurs usagers – Autorisation de vente d'équipement

Rés. 2015-122

ORDINATEURS USAGERS – AUTORISATION DE VENTE D'ÉQUIPEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale à vendre les équipements suivants selon la demande, soit un ordinateur portable Toshiba satellite pro S300L avec Windows XP et un ordinateur portable Toshiba satellite pro L550 avec Windows XP dont le prix de vente serait de 75\$ chacun.

5o Les Excavations R. Prud'homme – PIIA – Acceptation de la recommandation du CCU

Rés. 2015-123

LES EXCAVATIONS R. PRUD'HOMME – PIIA – ACCEPTATION DES RECOMMANDATION DU CCU

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la demande de permis faite par Les Excavations R. Prud'homme concernant l'immeuble situé au 90, Montée de Saint-Sulpice, le tout conformément aux plans d'architecte soumis et demande au Directeur des Services d'émettre le permis de construction

6o Vérification externe – Critères d'évaluation et grille de pondération – Acceptation des documents d'appel d'offres

Rés. 2015-124

VÉRIFICATION EXTERNE – CRITÈRE D'ÉVALUATION ET GRILLE DE PONDÉRATION - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT l'article les articles 966, 966.2, 966.3 et 966.4 du *Code Municipal*
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer les critères d'évaluation et de pondération en rapport avec les services d'un vérificateur externe

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les critères de sélection et la grille d'évaluation sont les suivantes :

CRITÈRES D'ÉVALUATION	TOTAL DES POINTS ATTRIBUÉS (PAR CRITÈRE)
1 Compréhension du mandat et méthodologie	(20)
2. Expérience de l'associé responsable du dossier	(15)
3. Capacité de relève	(15)
4 Expérience du responsable du dossier et son équipe ainsi que le mode d'intervention suggéré	(30)
5. Expérience du soumissionnaire au cours des cinq (5)	(20)

dernières années	
TOTAL :	(100)

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte le document d'appel d'offres pour des services professionnels de vérification externe et autorise la Directrice Générale à procéder aux invitations selon la réglementation en vigueur.

Qu'un comité de sélection sera formé pour évaluer les soumissions reçues selon les critères mentionnés à ladite résolution et inclus au document d'appel d'offres

Que La Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice procèdera à l'ouverture des enveloppes contenant le prix de chaque soumission ayant obtenu un pointage intérimaire (partie qualitative) d'au moins soixante-dix (70) points. L'offre de prix d'une offre de services non acceptable n'est pas considérée et l'enveloppe contenant ce prix est retournée non décachetée au fournisseur.

De plus, une lettre de remerciement sera envoyée à Monsieur Michel Poulin de la Firme Groupe Belzile Tremblay

7o Aménagement du terrain de soccer - Critères d'évaluation et grille de pondération – Acceptation des documents d'appel d'offres

Rés. 2015-125

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER – CRITÈRE D'ÉVALUATION ET GRILLE DE PONDÉRATION – ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer une mise à niveau des installations sportives et récréatives au Centre Communautaire Léo Chausse

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer les critères d'évaluation et de pondération en rapport avec les services d'ingénierie

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les critères de sélection et la grille d'évaluation sont les suivantes :

CRITÈRES D'ÉVALUATION	TOTAL DES POINTS ATTRIBUÉS (PAR CRITÈRE)
1 Expérience du soumissionnaire	(30)
2. Compétence de l'équipe	(30)
3. Capacité de relève	(5)
4 Compréhension du mandat	(15)
5. Connaissance du milieu	(15)
6 Qualité de l'offre de services	(5)
TOTAL :	(100)

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte le document d'appel d'offres pour des services professionnels d'ingénieries et autorise la Directrice Générale à procéder aux invitations selon la réglementation en vigueur.

Qu'un comité de sélection sera formé pour évaluer les soumissions reçues selon les critères mentionnés à ladite résolution et inclus au document d'appel d'offres

Que La Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice procèdera à l'ouverture des enveloppes contenant le prix de chaque soumission ayant obtenu un pointage intérimaire (partie qualitative) d'au moins soixante-dix (70) points. L'offre de prix d'une offre de services non acceptable n'est pas considérée et l'enveloppe contenant ce prix est retournée non décachetée au fournisseur.

8o TECQ 2014-2018 – Inspection télévisée et auscultation de chaussé– Octroi du mandat

Rés. 2015-126

TECQ 2014-2018 – INSPECTION TÉLÉVISÉE ET AUSCULTATION DE CHAUSSÉ – OCTROI DU MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que suite à l'ouverture des soumissions reçues et la recommandation de Monsieur Benjamin Rouette, ingénieur de la Firme Beaudoin Hurens, le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice octroi à Aquarehab le mandat d'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaire et pluvial pour un montant de

8,159.77\$ (tx incl) et octroi à Solmatech le mandat d'inspection de chaussé pour un montant de 1,920.08\$ (tx incl.)

9o Ville de Lavaltrie – Entente relative à l'interconnexion des réseaux d'aqueduc – Acceptation et autorisation de signatures

Rés. 2015-127

VILLE DE LAVALTRIE - ENTENTE RELATIVE À L'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte le protocole d'entente soumis par la Ville de Lavaltrie relativement à l'interconnexion de nos réseaux d'aqueduc et autorise le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générale à signer ladite entente

10o Économie d'eau potable – Subvention pour toilette à débit réduit – Modification au formulaire - Acceptation

Rés. 2015-128

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – SUBVENTION POUR TOILETTE À DÉBIT RÉDUIT MODIFICATION AU FORMULAIRE – ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter le nouveau formulaire pour le remboursement de la subvention pour le remplacement des toilettes à débit réduit et de permettre des remboursements pour des achats effectués entre le 1^{er} janvier et le 4 mai 2015.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri Landreville, nouveau site internet et possibilité d'une info-lettre
Madame Dianne Parizeault, si on les ordinateurs peuvent être donnés à l'école

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-129

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée.

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière